



DÉLIBÉRATION

du 16 septembre 2025

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Philippe JAHAN, M. Damien GUILLON, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Ludovic LEDUC, Isabelle LEAUTE, Mme Agnès LEMARIE, Jérôme LECERF, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, M. Fabrice PAYEN, Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Philippe JAHAN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Frédéric LEGRAS, Rosalie OUTIN, (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno CHICOISNE</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 10 septembre 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 17 SEP. 2025 Publiée, le 17 SEP. 2025 Notifiée, le	
Délibération n°25.5.03	FINANCES Marché d'assurances – lot 1 – dommages aux biens – avenant n°3

Madame le Maire rappelle la délibération n°21.6.4 attribuant le marché d'assurances pour les années 2022-2027. Le lot 1 – dommages aux biens et risques annexes a été attribué à GROUPAMA pour un montant annuel de 8 841,49€ TTC. Lors de l'attribution du marché, la surface assurée était de 16 554m².

Le montant de ce marché a été précédemment été réévalué en 2024 en raison des sinistres liés aux émeutes, incendies et mise en œuvre de la garantie responsabilité civile, puis en 2025 en raison du contexte assurantiel. La surface assurée a également été réévaluée à 17 232m² avec l'ajout de nouveaux bâtiments. En 2025, le montant de ce lot était de 11 548.48€.

Dans le cadre du contexte assurantiel national (risques climatiques, augmentation des sinistres), GROUPAMA propose une revalorisation de 50% des tarifs (hors augmentation de l'indice de référence FFB du marché). En l'absence d'acceptation de cette revalorisation, le marché sera résilié au 31 décembre 2025.

Il convient donc de conclure un avenant n°3 au lot n°1 – dommage aux biens pour le marché d'assurances pour les années 2022 à 2027 comme suit :

- Montant initial marché HT : 8 141.49€
- Montant du marché en 2025 (après avenants) : 11 548.48€
- Montant avenant n°3 : 5 774.24€
- Montant modifié marché HT : 17 322.72€

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu l'exposé présenté,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis du bureau municipal du 25 août 2025,

Vu la décision de la CAO en date du 10 septembre 2025,

Considérant les évolutions tarifaires décidée par GROUPAMA,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au lot 1 – dommages aux biens du marché d'assurances pour les années 2022 à 2027 avec GROUPAMA.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

